



## Note d'information

### Lieu de la réunion et adresse

Centre de congrès AIP  
Praça das Indústrias  
1300-307 Lisbonne, Portugal  
Téléphone: +351 21 365 2000/1  
Fac-similé: +351 21 363 9450  
Site Web: [www.lisboacc.pt](http://www.lisboacc.pt)

### Enregistrement

Pour pénétrer dans le Centre de congrès AIP, les participants devront présenter un badge officiel d'identification. Ces badges seront remis au bureau d'enregistrement du Centre. Les participants à la *huitième Réunion régionale européenne* devront donc retirer **personnellement** leur badge en présentant une pièce d'identité valable comportant une photo. L'enregistrement commencera le lundi 9 février à 9 heures. Veuillez noter que, pour garantir l'enregistrement, les pouvoirs des délégations nationales doivent parvenir au bureau du Conseiller juridique du BIT avant le **lundi 26 janvier 2009** (voir formulaire ci-joint).

### Réunions de groupe

Les gouvernements et les travailleurs se réuniront le lundi 9 février de 15 à 18 heures afin d'élire leurs bureaux et de débattre, s'ils le souhaitent, des questions abordées dans les rapports du Directeur général. D'autres réunions de groupe auront lieu pendant la réunion, y compris avant la séance d'ouverture le mardi 10 février, lorsque le groupe des employeurs se réunira.

### Organisation de la réunion (voir également projet de programme)

La séance d'ouverture de la réunion aura lieu de 10 heures à 11 h 15 le mardi 10 février. Par la suite, le programme est scindé entre, d'une part, la discussion en séance plénière des rapports du Directeur général et, d'autre part, un certain nombre de discussions parallèles menées par des panels tripartites sur les questions suivantes: contexte économique et situation de l'emploi; nouveaux défis en matière de salaire; droits fondamentaux au travail; politiques du marché du travail visant à concilier flexibilité et sécurité; dialogue social; qualité de la vie au travail; et protection sociale. La réunion

---

adoptera son rapport, ses conclusions et d'éventuelles résolutions à partir de 11 h 15 le vendredi 13 février; la cérémonie de clôture aura lieu immédiatement après.

## Événements spéciaux

Une séance réunissant un panel de premiers ministres aura lieu de 11 h 15 à 13 h 15 le mercredi 11 février; ce même jour, une réunion ministérielle informelle se tiendra de 18 à 20 heures au Centre culturel Belém. La participation à la réunion ministérielle informelle est limitée aux ministres et chefs de délégation ainsi qu'à certains participants employeurs et travailleurs.

## Réceptions

Le Directeur général du BIT donnera une réception à l'intention des participants de 19 à 21 heures le mardi 10 février; une autre réception sera organisée par le gouvernement du Portugal dans la soirée du jeudi 12 février.

## Déjeuner

Compte tenu de l'interruption relativement courte prévue pour le déjeuner et dans un souci de commodité pour les participants, le Bureau a négocié des tarifs spéciaux au restaurant du Centre de congrès AIP. Les participants sont vivement encouragés à utiliser ces services.

## Procédure et règlement

Le *Règlement pour les réunions régionales* (2008) régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la huitième Réunion régionale européenne. Les révisions apportées au *Règlement pour les réunions régionales* ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa 301<sup>e</sup> session en mars 2008 et confirmées lors de la 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2008). La Note introductive sera examinée par le Conseil d'administration du BIT à sa 303<sup>e</sup> session en novembre 2008. Le *règlement* révisé sera envoyé aux participants dès sa publication. Toutefois, l'attention des délégués est attirée sur un certain nombre de points.

## Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 4.1, du *règlement*, chaque Etat Membre participant à la réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, accompagnés du nombre de conseillers techniques jugés nécessaires.

L'article 1, paragraphe 2, du *règlement* prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives soit des employeurs, soit des travailleurs du pays ou du territoire considéré, pour autant que de telles organisations existent.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'Organisation internationale du Travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56<sup>e</sup> session (1971), les Etats Membres sont tenus

---

d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres. Enfin, la résolution concernant l'action de l'OIT en faveur des travailleuses, adoptée par la Conférence à sa 78<sup>e</sup> session (1991), appelle les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à inclure un plus grand nombre de femmes dans les délégations qu'ils envoient aux réunions de l'OIT.

## **Dispositions financières**

Les frais de voyage et de séjour des délégués et de leurs conseillers techniques sont à la charge de leurs gouvernements respectifs (article 1 du *règlement*).

## **Discussion en séance plénière**

Pour les débats en séance plénière, une liste d'orateurs sera établie. Il est essentiel que les orateurs s'inscrivent sur cette liste la veille du jour où ils souhaitent prendre la parole.

Pour permettre un maximum d'interventions, l'article 10, paragraphe 7, du *Règlement pour les réunions régionales* stipule qu'aucun discours ne peut, sans l'assentiment unanime du bureau de la réunion, excéder cinq minutes. Les intervenants sont donc invités à prononcer un discours bref et ciblé en réduisant au strict minimum les formules de politesse. Les orateurs qui disposent d'une version dactylographiée de leur intervention sont priés d'en donner un exemplaire au secrétariat de la réunion pour transmission aux interprètes.

## **Séances parallèles de discussion**

Il s'agit de séances interactives dirigées par un panel; les participants interviennent à l'invitation du président.

## **Interprétation**

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en anglais, français, espagnol, allemand et russe, ainsi qu'en portugais.

## **Documents**

Le rapport du Directeur général qui servira de base aux débats paraîtra en anglais, français, espagnol, allemand, portugais et russe. Toutefois, le rapport de la réunion, le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, les conclusions et les résolutions éventuellement adoptées ne seront publiés pendant la réunion qu'en anglais, français et espagnol.

## **Informations pratiques**

### **Arrangements de voyage et réservation de chambres d'hôtel**

Les délégués sont invités à organiser leur voyage et à réserver les chambres d'hôtel le plus tôt possible afin de pouvoir bénéficier des conditions avantageuses négociées par le BIT avec l'agence de voyages STAR à Lisbonne. Pour des raisons pratiques, et afin de

---

faciliter les contacts, les délégués sont vivement encouragés à loger dans l'un des quatre hôtels indiqués dans le **formulaire de réservation ci-joint** et à renvoyer ce formulaire à l'agence de voyages STAR, en suivant les instructions données, avant le **15 décembre 2008**. Après cette date, les chambres et les tarifs ne seront pas garantis. Un acompte correspondant au prix d'une nuit est nécessaire, et sera débité une semaine avant l'arrivée en utilisant un numéro de carte de crédit. Toute annulation devra être faite auprès de l'agence de voyages STAR avant le 31 janvier 2009; après cette date, un montant correspondant au tarif d'**une nuit** sera débité. En cas de non-présentation, **toutes les nuits réservées** seront facturées. Les délégués ont naturellement toute liberté pour choisir un hôtel de leur choix.

## Transport

Un service de navettes entre l'aéroport et les hôtels ainsi qu'entre les hôtels et le Centre de congrès AIP sera à la disposition des participants qui auront réservé dans l'un des quatre hôtels sélectionnés par l'intermédiaire de l'agence STAR. Les délégués sont invités à indiquer clairement le **numéro de leur vol, l'heure d'arrivée et l'heure de départ** sur le formulaire de réservation d'hôtel afin de permettre à l'agence STAR de planifier les transferts. La navette entre l'aéroport et les hôtels fonctionnera de 10 heures à minuit le dimanche 8 et le lundi 9 février; la navette entre les hôtels et l'aéroport à la fin de la réunion fonctionnera de 13 heures à 19 heures le vendredi 13 février. Pendant la réunion, la navette entre les hôtels et le Centre de congrès AIP fonctionnera aux horaires requis dans la matinée ainsi qu'en fin d'après-midi et dans la soirée.

## Passeports et visas

Les participants sont invités à s'adresser au consulat du Portugal dans leur pays pour connaître les documents nécessaires et les formalités à remplir avant l'entrée au Portugal.

## Assurance

Il est vivement conseillé aux participants de contracter soit à leurs frais, soit à ceux de leur gouvernement ou de leur organisation une assurance valable pendant toute la durée de la réunion et du voyage et couvrant les risques suivants: maladie, accident (y compris les frais médicaux), invalidité temporaire ou permanente, décès et dommages aux tiers. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans les cas de demandes de prestations liées à un problème médical préexistant ou surgissant avant, pendant ou après la réunion. Il est également recommandé aux participants de ne voyager que s'ils sont en bonne santé et de respecter scrupuleusement les formalités sanitaires qui pourraient être introduites aux lieux de départ et d'arrivée.

## Pour davantage d'informations

### Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale

Tél.: +41 22 799 66 66  
Fax: +41 22 799 60 61  
E-mail: europe@ilo.org

---

## **Bureau de l'OIT, Lisbonne**

Tél.: +351 21 317 3440  
Fax: +351 21 314 0149  
E-mail: gomes@ilo.org

## **Site Internet de la huitième Réunion régionale européenne**

[www.ilo.org](http://www.ilo.org) et suivre le lien vers la huitième Réunion régionale européenne.